

AFFAIRE N° 32, - Approbation de la note d'honoraires de Maître LEMERLE pour l'acquisition du terrain RAMASSAMY

M. PICARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander d'approuver la note d'honoraires présentée par Maître LEMERLE pour la vente du terrain Ramassamy s'élevant à 241 850 francs.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif de 1966 au Chapitre 904 article 210.

Le MAIRE. - Je mets la question aux voix

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis le 23 Août 1966
P/ le Préfet
Le Secrétaire Général
signé : J. Luchard.